

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE****DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 15 septembre 2026****Nombre de Conseillers :****En exercice : 36****Quorum : 19****Présents : 28****Représentés : 7****Absents : 8**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Etaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Etaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/07 – Autorisation de signer de l'avenant n°1 de l'accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire de la C.C. Val de Saône Centre – Lot n°2 : Travaux de réhabilitation sans tranchée avec le groupement SEREHA / ALBERTAZZI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7 relatif aux modifications non substantielles,

Vu la délibération n°2025/05/26/06 du 26 mai 2026 autorisant la signature de l'accord-cadre, passé selon un appel d'offres ouvert, relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire de la C.C. Val de Saône Centre – Lot n°2 : Travaux de réhabilitation sans tranchée pour un montant maximum cumulé de 2 000 000 € HT pour les 2 attributaires, dont l'attributaire n°1 est le groupement SEREHA – 69200 VENISSIEUX et ALBERTAZZI – 69210 LENTILLY,

Considérant que certains travaux à réaliser ne peuvent être rémunérés par le bordereau des prix unitaires existant,

Vu les propositions de 12 nouveaux prix par le groupement SEREHA / ALBERTAZZI en date du 16 juin 2026,

Vu l'avis favorable de Jean-Michel LUX, Vice-Président en charge de l'assainissement, en date du 8 juillet 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. DUMAY, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant n°1 de l'accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire de la C.C. Val de Saône Centre – Lot n°2 : Travaux de réhabilitation sans tranchée avec le groupement SEREHA / ALBERTAZZI.

Le conseil communautaire,**Après en avoir délibéré****A l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire de la C.C. Val de Saône Centre – Lot n°2 : Travaux de réhabilitation sans tranchée avec le groupement SEREHA – 69200 VENISSIEUX et ALBERTAZZI – 69210 LENTILLY relatif à l'ajout de 12 nouveaux prix au bordereau des prix.

PRECISE que le montant maximum cumulé pour les 2 titulaires de l'accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire de la C.C. Val de Saône Centre – Lot n°2 : Travaux de réhabilitation sans tranchée de 2 000 000 € HT reste inchangé.

PRECISE que la durée de l'accord-cadre reste inchangée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,

Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification au titulaire le

Le Président,

Renaud DUMAY